

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 20
Date de convocation : 21/04/2011

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 avril 2011**

--- o0o ---

L'an deux mille onze, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. DUPOUY), DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE (a procuration pour M. de ZANET), DUBOS, BATS, DUCASSE, Mmes LEGLISE, ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE, Mme DUBUN, MM. MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, M. BRUEY, Melle ULMANN, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

Etaient excusés : M. de ZANET (a donné procuration à M. LAMOTHE), M. DUPOUY (a donné procuration à M. BROQUERES).

Etait absent : M. MOUCHEBOEUF.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance B
délibération 2**

Rapporteur : Monsieur Alain DEHEZ, adjoint au Maire

**OBJET : Vote compte administratif et compte de gestion 2010
de la Ville de TARTAS budget annexe « Régie Fêtes et animations ».**

Il est proposé d'approuver les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE « RESULTATS 2010 » :

BUDGET ANNEXE REGIE MUNICIPALE « FETES ANIMATIONS » :

Budget annexe Régie Fêtes Animations	RESULTATS 2010
Dépenses réalisées :	66 946.69 €
Recettes réalisées :	67 805.95 €
Soit un excédent de clôture de :	859.26 €

Il est précisé que les résultats de compte administratif du budget annexe « fêtes et animations » 2010 de la Ville sont identiques à ceux du compte de gestion.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oui l'exposé du rapporteur,

.../...

A l'unanimité,

ADOpte le compte administratif 2010 et le compte de gestion 2010 de la Ville de TARTAS, budget annexe « fêtes et animations ».

Il est précisé que le Maire, s'est retiré et n'a pas participé au vote.

Madame DEGOS Dominique, adjointe au maire n'a pas participé au vote.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUERES